



53400 CRAON

## DÉCISION DU PRÉSIDENT

### PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

**Christophe LANGOUËT**, Président de la Communauté de Communes du Pays de Craon,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-10,  
**Vu** la délibération n°2023-10/138 du Conseil communautaire, en date du 09 octobre 2023, relative aux délégations consenties au Président, et notamment :

Le 17° relatif aux **SUBVENTIONS**

Solliciter les subventions auprès des organismes susceptibles d'attribuer des aides financières (Europe, État, Région, Conseil Départemental, partenaires financiers...) dans le domaine de chacune des compétences exercées par la Communauté de communes

**Considérant :**

- Qu'une étude a été menée pour élaborer un diagnostic et un plan d'actions afin d'améliorer la gestion des déchets collectés dans les déchèteries du Pays de Craon.
- La nécessité de mettre en œuvre un plan d'actions pour valoriser les déchets et donc diminuer l'enfouissement.

## DÉCIDE

**Article 1 :**

- **de valider** le plan de financement annexé de l'opération intitulée « modernisation des déchèteries »
- **de solliciter** auprès du département de la Mayenne, une subvention pour cofinancer le projet de modernisation des déchèteries au titre du programme « aide à la modernisation et à l'optimisation des déchèteries »

**Article 2 :**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.

**Article 3 :**

Le Président de la Communauté de Communes du Pays de Craon est chargé en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

**Article 4 :**

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- ↳ La Sous-préfecture de Château-Gontier-sur-Mayenne,
- ↳ La Trésorerie de Château-Gontier-sur-Mayenne.

Fait à Craon, le 23 mai 2024

Le Président

**Christophe LANGOUËT**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20240523-DP2024-05-20-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/05/2024  
Publication : 24/05/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

